

Communiqué de presse de l'OrTra AgriAliForm du 17 janvier 2023

## Consultation interne sur la nouvelle formation initiale

**La formation initiale en vigueur ne répond plus aux exigences actuelles. Partant de ce constat, l'OrTra AgriAliForm a entamé en 2018 un processus de réforme. Le résultat de ce travail fait maintenant l'objet d'une consultation interne auprès des organisations membres.**

Après plusieurs années d'intenses travaux préparatoires en vue de la révision de la formation initiale des métiers de l'agriculture, le comité de l'OrTra AgriAliForm a approuvé les bases de la nouvelle formation initiale pour la consultation interne. En font partie : le concept de formation, l'ordonnance de formation, le profil de qualification de chacune des quatre professions ainsi que les plans de formation correspondants. Pour la future formation en 3 ans du CFC d'agriculteur, il est proposé un modèle flexible avec différentes orientations en troisième année d'apprentissage : grandes cultures, grandes cultures bio, production bovine, aviculture, production porcine et économie alpestre et agriculture de montagne. Celles et ceux qui souhaitent acquérir des compétences dans une deuxième orientation pourront le faire en suivant une année d'apprentissage supplémentaire. La profession d'aviculteur, aux faibles effectifs, devient une orientation de la formation d'agriculteur. Les orientations en production porcine et en économie alpestre et agriculture de montagne sont nouvelles.

En février, les documents seront mis en consultation interne auprès des organisations membres de l'OrTra AgriAliForm, de la Conférence des directeurs d'école, des commissions spécialisées production végétale, production animale et jeunes agriculteurs de l'USP, de la Conférence des chambres d'agriculture des régions de montagne et du Service de prévention des accidents dans l'agriculture.

Celles-ci disposeront ensuite de quatre mois pour donner leur avis. Il s'agira notamment d'évaluer si les modèles de formation élaborés permettent d'atteindre les objectifs de la révision. Ce processus servira également à clarifier les points controversés. Cela concerne par exemple le tableau des leçons ou les thèmes et le nombre de jours de cours interentreprises. Et plus spécifiquement pour la profession d'agriculteur, le modèle à orientations, l'attractivité de la 4<sup>e</sup> année d'apprentissage, le passage à la formation professionnelle supérieure ou l'intégration du permis de traiter.

Les remarques seront ensuite évaluées et les adaptations qui en découlent seront effectuées avant qu'une consultation externe ne soit menée auprès des cantons et des autres milieux intéressés.

### Renseignements complémentaires :

*Loïc Bardet, Président de l'OrTra AgriAliForm, Tél. 021 614 04 73*

*Petra Sieghart, secrétariat de l'OrTra AgriAliForm, Tél. 056 462 54 31*

*www.agri-job.ch*